

Certification A2 / B1 en allemand

DSD I = Deutsches Sprachdiplom

➤ Définition

La certification en allemand est une série d'épreuves permettant aux élèves germanistes de valider le niveau A2 / B1 dans les 5 compétences langagières : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression orale dialoguée, l'expression orale en continu et l'expression écrite. Le diplôme obtenu s'appelle le « Deutsches Sprachdiplom ». Il est proposé dans le monde entier aux élèves germanistes.

A2 et B1 désignent des niveaux déterminés par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. (Il existe 6 paliers allant de A1, niveau débutant à C2, niveau très expérimenté)

Le 2^e palier A2 correspond au collège aux attentes en fin de 5^e / en cours de 4^e LV1 ou courant / fin de 3^e LV2. Le palier suivant, le B1 est attendu en fin de 3^e, courant de 2^e pour les LV1, fin de 2^e, courant 1^{re} pour les LV2.

Les épreuves sont identiques aux deux niveaux, le niveau de difficulté des questions va de A2 à B1. C'est donc le nombre de réponses justes dans chaque compétence qui détermine l'obtention de tel ou tel niveau.

Attention, les notes obtenues dans chaque compétence ne se compensent pas. Il est donc possible de valider une, deux ou trois compétences mais sans obtenir la certification car la 4^e compétence n'est pas acquise. Il peut aussi arriver que soient validées des compétences au niveau A 2 et d'autres au niveau B 1.

➤ Barème

Chaque épreuve est notée sur 24 points

	Pour obtenir le A 2	Pour obtenir le B 1
Compréhension de l'écrit	de 8 à 13 points	de 14 à 24
Compréhension orale	de 8 à 13 points	de 14 à 24
Expression écrite	de 8 à 11 points	de 12 à 24
Expression orale dialoguée et en continu	de 8 à 11 points	de 12 à 24
	↓	↓
	= au moins 33% de bonnes réponses	= au moins 50 ou 54% de bonnes réponses

➤ Inscriptions

Elle est faite par l'établissement, elle est gratuite.

- pour les élèves de 3^e proposés par le professeur ayant un très bon niveau d'allemand
- pour les élèves de 2^e volontaires

➤ Présentation des épreuves

- Les **épreuves écrites** auront lieu le vendredi 26 mars 2012. Elles se composent de trois parties successives : compréhension de l'écrit, compréhension orale et expression écrite.

- La compréhension de l'écrit est basée sur 5 parties proposant différents documents (dialogues, témoignages...) et les exercices sont de type associations, vrai/faux, QCM.

- La compréhension orale se fait à partir d'enregistrements de natures différentes et les exercices proposés sont des associations, des vrai/faux, des QCM.

- L'expression écrite propose un sujet qui s'appuie sur 4 courts témoignages. Il faut rédiger sa réponse en tenant compte d'un schéma proposé en trois points, dans une langue claire.
(Durée totale de l'épreuve : 60 + 10 minutes – pause – 35 + 10 minutes – pause – 75 minutes)

- L'**épreuve orale** aura lieu au plus tard le 13 avril 2012 (calendrier à définir). Chaque candidat se présente devant un jury de deux professeurs, l'un étant son professeur.

- Une première partie évalue l'oral dialogué : le professeur pose des questions et installe un dialogue avec le candidat durant 4 à 5 minutes.

- La deuxième partie mêle oral en continu puis entretien : le candidat présente durant 4 minutes environ un sujet qu'il a préparé à l'avance puis le professeur mène un entretien sur ce sujet durant 5 minutes.

(Durée totale de l'épreuve : 15 minutes)